

PROGRAMME FORMATION « COQUAL »

BUREAUX D'ETUDES

L'objectif de la formation est de vous accompagner dans l'implantation d'un système qualité au sein de votre organisation et de pouvoir ainsi prétendre à l'obtention du label de qualité CoQual.

La formation est dispensée en petits groupes, à raison de 9 séances de 3 heures (une séance toutes les semaines ou quinzaines en moyenne).

3 des séances sont consacrées à des travaux pratiques propres à chaque bureau.

⇒ *Dates des formations :*

La 1^{ère} séance (Module 1) est prévue le jeudi 14 octobre 2010 de 9h30 à 12h30.

Les dates suivantes seront fixées lors de la 1^{ère} séance de formation, en concertation avec les participants.

⇒ *Lieu des formations :*

Les séances auront lieu au CSTC, Avenue Pierre Holoffe 21 - 1342 Limelette.

Selon le nombre de participants, et dans la mesure du possible, le choix d'un autre lieu pourra être envisagé.

Cours	Description
Module 1	Introduction à la qualité et à CoQual Chapitre 1 : Responsabilité de la direction Engagement / Organigramme / Description de fonctions / Revue de direction / Enquête de satisfaction client
Module 2	Chapitre 2 : Processus de réalisation d'une affaire Offre / Commande / Etudes
Exercices 1-2	Travaux à élaborer
Module 3	Chapitre 2 : Processus de réalisation d'une affaire (suite) Plan / Métré / Cahier des charges
Module 4	Chapitre 2 : Processus de réalisation d'une affaire (suite) Sélection des entreprises / Suivi / Réceptions / Débriefing
Exercices 3-4	Travaux à élaborer
Module 5	Chapitre 3 : Management des ressources Personnel / Matériel / Documents / Fournisseurs et Sous-traitants
Module 6	Chapitre 4 : Mesures, analyse et améliorations Traitement des plaintes, des non-conformités / Satisfaction client / Améliorations / Revue de direction
Exercices 5-6	Travaux à élaborer

Audit CoQual (1/2 journée ¹ au sein de l'entreprise)

Renseignements complémentaires :

Charleyn Voelkel - Coordinatrice ASBL Construction Quality
Tel : 02 545 57 22 - charleyn.voelkel@coqual.be

¹ Une journée pour les entreprises de plus de 50 travailleurs